

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Claude FINANCE

Date convocation : 14 avril 2011

N°030/2011

Objet : Modification du barème des participations parentales pour la crèche municipale.
Rubrique : 8.2

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2004, la crèche municipale de Malzéville a adopté les nouveaux barèmes de participations familiales qui s'inscrivent dans le nouveau régime de la prestation de service unique (PSU).

La C.A.F. a établi de nouvelles instructions concernant le barème des prestations familiales. La révision des tarifs s'effectue le 1er janvier de chaque année. Le calcul prend en compte les ressources avant abattement figurant sur l'avis d'imposition N-2.

➤ Le prix plancher horaire (tarif minimal) fixé en 2010 passe pour 2011 à :

tarif plancher	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge
En 2010	0,29 €	0,23 €	0,17 €	0,16 €	0,14 €	0,12 €
En 2011	0,29 €	0,23 €	0,17 €	0,16 €	0,14 €	0,13 €

.../...

➤ Le prix plafond horaire (tarif maximum) fixé en 2010 passe pour 2011 à :

tarif plancher	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge
En 2010	2,28 €	1,83 €	1,37 €	1,28 €	1,14 €	1,00 €
En 2011	2,29 €	1,83 €	1,37 €	1,28 €	1,14 €	1,00 €

Il convient donc de délibérer afin d'adopter la nouvelle tarification qui prendra effet au 1er janvier 2011, après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 7 février 2011

	tarif plancher	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge
Tarif plancher	0,29 €	0,23 €	0,17 €	0,16 €	0,14 €	0,13 €
Tarif plafond	2,29 €	1,83 €	1,37 €	1,28 €	1,14 €	1,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle tarification.

Date : 20 avril 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 20110420-11_030-2E

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.


